



Minutes Procès-verbal

Committee/Comité : Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification

Meeting Date: Le 7 juillet 2011
Date de la réunion :

Location/Lieu : Bureaux du CCRC, Toronto

Chairman:
Président de séance : Bill McFetridge

Attendees:
Membres présents : Jean Bédard
Brian Hunt
Cameron McInnis
Susan McIsaac
Stan Pasternak
David Rattray
Ron Salole (sans droit de vote)
Greg Shields (sans droit de vote)
Karen Stothers (sans droit de vote)
Mike Volker
Bruce Winter (sans droit de vote)

Regrets/Excusés : Cal Buss
Phil Cowperthwaite (sans droit de vote)
Michael Hafeman
Andrew Kriegler
Jim Sylph

Guests/Invité(e)s : Anthony Campione, permanent de l'ICCA (pour une partie de la réunion)
Gary Hannaford, président, Groupe de travail sur l'indépendance (pour une partie de la réunion)
Jan Munro, Groupe de travail sur l'indépendance (pour une partie de la réunion)
Jim Saloman, président, Groupe consultatif sur la réglementation des valeurs mobilières (pour une partie de la réunion)
Eric Turner, directeur de projets, ICCA (pour une partie de la réunion)

Secretary/Secrétaire : Jacqui Kuypers

1. Remarques préliminaires du président

Bill McFetridge souhaite la bienvenue aux participants, et fait remarquer que plusieurs membres ont dû s'absenter en raison d'obligations personnelles et professionnelles. M. McFetridge remercie Brian Hunt et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), qui ont permis que la réunion se tienne dans les bureaux du CCRC. Il remercie aussi les membres du CSNAC de leur soutien relativement à sa nomination à titre de président lors de la réunion précédente.

M. McFetridge ajoute qu'il est heureux du travail accompli au cours des dernières réunions. Puis, il souligne l'importance d'identifier les nouveaux défis et d'y répondre efficacement. Il donne des exemples de sujets que le CSNAC devrait aborder dans ses réunions futures :

- performance du CSNAC quant à ses responsabilités de surveillance;
- possibilité que la surveillance englobe plus que la procédure officielle;
- possibilité d'élargir la relation du CSNAC avec le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC);
- façons d'augmenter la présence publique du CSNAC;
- recrutement de membres du CSNAC;
- relations du CSNAC avec des organismes tels que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et le CCRC.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion tenue le 8 avril 2011 est adopté sans modification.

3. Indépendance

Gary Hannaford, président du Comité sur la confiance du public du Conseil des directeurs généraux et président du Groupe de travail sur l'indépendance (GTI), ainsi que Jan Munro, permanente du GTI, informent le CSNAC des éléments nouveaux, depuis la dernière réunion du CSNAC, relatifs à la révision des règles de déontologie sur l'indépendance des comptables agréés.

M. Hannaford fait un bref survol des travaux réalisés à ce jour par le GTI. Il fait remarquer que le GTI a distribué un document de consultation au début de 2010, dans lequel il faisait part de son intention d'adopter le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le «Code de l'IFAC»). Cette proposition n'a pas été bien accueillie, surtout par le milieu de la réglementation. Le GTI a donc décidé de modifier son approche. Il a comparé les dispositions du Code de déontologie harmonisé pour les comptables agréés du Canada (le «Code harmonisé») avec celles du Code de l'IFAC, et il a décidé de proposer des modifications aux dispositions du Code harmonisé lorsqu'il juge que les dispositions similaires du Code de l'IFAC sont plus rigoureuses.

M. Hannaford indique que la première série de modifications concernant la rotation des associés a été approuvée par tous les ordres provinciaux, par l'entremise de leurs membres (sauf au Québec, où l'Ordre n'est pas tenu d'obtenir l'approbation de ses membres).

M. Hannaford mentionne également que le GTI a tenu une conférence téléphonique depuis la dernière réunion du CSNAC et qu'une réunion d'une journée entière est prévue pour le 12 juillet 2011.

Jan Munro passe en revue une analyse des sujets où les règles du Code harmonisé sont différentes de celles du Code de l'IFAC, notamment les sujets suivants :

Rotation des associés clés

Le Code harmonisé comporte des critères de démarcation clairs reposant sur le nombre d'heures consacrées à un audit, tandis que le Code de l'IFAC met l'accent sur les associés qui prennent des décisions clés ou portent des jugements sur des points significatifs au cours de l'audit. Le GTI est d'avis que l'approche du Code de l'IFAC est plus adéquate. Les membres du CSNAC expriment des opinions diverses sur cette question.

Définition d'un cabinet membre du réseau

Dans le Code harmonisé, un cabinet membre du réseau s'entend d'une entité faisant l'objet d'une unicité de contrôle, de propriété ou de gestion, ou d'une entité qui serait perçue aux yeux d'un observateur raisonnable comme faisant partie d'un cabinet. Dans le Code de l'IFAC, les cabinets membres du réseau sont définis comme des entités appartenant à une structure élargie qui est destinée à la coopération et qui satisfait à l'un de cinq critères déterminés. Le Code de l'IFAC est plus détaillé que les règles canadiennes. Le GTI estime que, bien qu'il soit relativement facile d'identifier les cabinets du réseau dans le cas des grands cabinets, il est plus difficile de le faire pour les petits et moyens cabinets. La nature et la rigueur des relations entre les cabinets varient considérablement. M^{me} Munro indique que certains ordres provinciaux préfèrent conserver le concept d'«observateur raisonnable» du Code harmonisé actuel. D'autres sont d'avis que les critères du Code de l'IFAC sont suffisants, car ils estiment que les indications de ce dernier équivalent aux critères qu'un observateur raisonnable utiliserait pour conclure qu'un cabinet fait partie du réseau. Le CSNAC suggère que la définition contenue dans le Code de l'IFAC soit adoptée, mais que le concept d'«observateur raisonnable» soit intégré dans les Interprétations du Conseil.

Intérêts financiers

Le Code harmonisé interdit actuellement aux associés et aux employés professionnels de détenir plus de 0,1 % des titres d'un client de services d'audit ou d'examen du cabinet. On fait remarquer qu'aucun autre pays n'est aussi strict. Par conséquent, le GTI propose de retirer cette exigence, mais des membres du CSNAC mentionnent qu'ils craignent que ce retrait ne soit pas dans l'intérêt public et demandent au GTI de revenir sur sa décision.

Émetteurs assujettis/entités d'intérêt public

Le Code harmonisé exempté actuellement de certaines règles d'indépendance les auditeurs d'émetteurs assujettis dont la capitalisation boursière et l'actif total sont inférieurs à 10 millions de dollars. Le Code de l'IFAC ne prévoit pas une telle exemption. Le GTI estime que le contexte canadien n'a subi aucun changement qui nécessiterait de modifier ce seuil. Il estime aussi qu'il est dans l'intérêt public de maintenir cette exemption fondée sur un seuil. Par ailleurs, certains membres du CSNAC sont d'avis que cette exemption n'aurait jamais dû être instaurée et qu'il serait dans l'intérêt public qu'il n'y ait pas d'exemption. M^{me} Munro fait remarquer que ce seuil a été instauré à l'origine parce que les nombreux émetteurs assujettis répondant aux critères d'exemption avaient une très faible capitalisation boursière totale. Les petites entités ont besoin de l'aide de leurs auditeurs pour préparer leurs états financiers. Le CSNAC a conclu que, comme cette exemption s'applique seulement à quelques règles d'indépendance, l'indépendance serait globalement conservée.

Utilisation du Code de l'IFAC dans le contexte d'un audit de groupe

M^{me} Munro fait remarquer que le Code harmonisé ne comporte pas de règles d'indépendance qui s'appliquent aux auditeurs étrangers de filiales étrangères appartenant à des émetteurs assujettis canadiens. Le GTI ne souhaite pas imposer aux auditeurs étrangers les règles du Code harmonisé. Il estime que ces auditeurs étrangers peuvent se conformer aux règles de leur pays, pourvu qu'elles soient aussi rigoureuses que celles du Code de l'IFAC. Le CSNAC craint que les auditeurs étrangers soient tenus de respecter une norme plus élevée (par exemple en ce qui concerne l'exemption fondée sur un seuil) que les auditeurs canadiens. Certains membres du CSNAC font remarquer que le GTI manque de cohérence en affirmant d'une part qu'il estime que le Code harmonisé contient les meilleures règles, mais en n'exigeant pas d'autre part que les auditeurs étrangers s'y conforment.

Missions relatives à des procédures d'audit spécifiées

M. Hannaford indique qu'il a participé à une réunion récente du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) afin de discuter de l'indépendance dans les missions relatives à des procédures d'audit spécifiées. Il fait remarquer que le CNAC est d'avis que l'indépendance ne devrait pas être exigée des auditeurs qui réalisent ces types de missions, en raison de la nature de celles-ci (rapport factuel des résultats de l'application des procédures dont il a été convenu). Bruce Winter souligne que si les règles d'indépendance sont modifiées, il faudra apporter des modifications mineures au chapitre 9100, «Rapports sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à des informations financières autres que des états financiers». Ces modifications seraient adoptées dans le cadre de la procédure officielle normale.

Conclusion générale tirée de la présente réunion

M. Hannaford convient que le GTI reverra certaines décisions en tenant compte des commentaires du CSNAC et en reparlera lors d'une prochaine réunion du CSNAC.

[Gary Hannaford et Jan Munro quittent la réunion.]

4. Comptes rendus

A. Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC)

Bruce Winter présente un aperçu des activités du CNAC depuis la dernière réunion du CSNAC, et mentionne notamment des points ci-dessous.

Rapports ne comportant pas d'assurance

En août 2010, le CNAC a approuvé une proposition de projet visant l'élaboration d'une nouvelle norme de missions de services connexes portant sur la communication d'informations à des tiers sur des éléments qui présentent un intérêt pour ces tiers et que l'auditeur a relevés au cours d'un audit d'états financiers. M. Winter mentionne qu'un groupe de travail, présidé par Travis Leppky, associé chez BDO et ancien membre du CNAC, a été mis sur pied. Au cours d'une récente réunion du CNAC, ce groupe de travail a recommandé au CNAC d'englober dans le projet la communication d'informations à des tiers sur des éléments pertinents dont l'expert-comptable prend connaissance dans le cadre de ses fonctions d'auditeur ou d'examineur des états financiers (c'est-à-dire la communication d'informations sur des éléments autres que ceux relevés au cours de l'audit ou de l'examen). Le CSNAC demande si la forme de communication qui résultera de cette norme doit être décrite dans la norme. M. Winter indique que le groupe de travail et le CNAC étudient différentes possibilités. Il ajoute que ce projet vient de démarrer, qu'on ne prévoit pas publier d'exposé-sondage avant le milieu de 2012, et que la norme définitive est prévue pour le milieu de 2013.

Missions de compilation

M. Winter indique que le CNAC poursuit ses délibérations sur l'orientation à prendre au Canada en ce qui concerne les missions de compilation. Il rappelle au CSNAC que le CNAC ne s'est pas engagé à adopter d'autres normes internationales que les Normes internationales d'audit (ISA). Il fait aussi remarquer que le CNAC a demandé à ses permanents de préparer une proposition de projet sur les missions de compilation, qui sera examinée puis, le cas échéant, soumise à l'approbation du CNAC lors de la réunion de septembre 2011 de ce dernier. La proposition de projet devra notamment tenir compte de ce qui suit :

- quel devrait être le rôle, s'il en est, des référentiels d'information financière dans la nouvelle norme de compilation;
- quel type de rapport serait approprié, compte tenu de l'Avis au lecteur existant;
- est-il souhaitable d'adopter le projet de Norme internationale de services connexes (ISRS) 4410, *Missions de compilation*, ou de l'utiliser comme point de départ pour élaborer une norme canadienne.

Valorisation des rapports de l'auditeur

M. Winter indique que le CNAC a publié un appel à commentaires sur le document de consultation de l'IAASB, *Enhancing the Value of Auditor Reporting: Exploring Options for Change*. Le CNAC préparera une réponse à ce document de consultation. Le CSNAC demande si le CNAC a envisagé la publication d'appels à commentaires sur les documents publiés par d'autres normalisateurs nationaux, comme le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). On mentionne que le CNAC surveille les activités et les prises de position des autres

normalisateurs, mais que des appels à commentaires ne sont normalement pas prévus, puisque le CNAC s'est engagé à adopter les ISA et qu'il se concentre sur ces normes. Contrairement à l'IAASB, les normalisateurs nationaux ne sont pas tenus d'examiner les commentaires provenant de l'extérieur de leur ressort territorial. Certains membres du CSNAC sont d'avis que le CNAC pourrait participer aux efforts d'uniformisation des règles internationales et américaines.

À cet égard, M. Winter indique que les permanents du CNAC effectueront une comparaison détaillée entre les normes canadiennes de contrôle qualité (fondées sur les normes internationales) et celles du PCAOB. Cette analyse fera suite à l'opinion exprimée par le CCRC dans son rapport public 2010, selon laquelle la nouvelle norme sur le contrôle qualité publiée par le PCAOB serait plus élevée que la norme canadienne existante. M. Winter présentera au CSNAC, lors d'une réunion ultérieure, les résultats de cette analyse ainsi que les plans du CNAC pour traiter de tout problème identifié par celle-ci.

Autres points soulevés

M. Winter informe le CSNAC que l'ICCA a entrepris des pourparlers de fusion avec les comptables en management accrédités (CMA). Il explique que le CNAC est d'avis qu'une telle fusion n'aurait pas d'incidence importante sur sa fonction de normalisation, étant donné que les normes qu'il publie sont déjà appliquées par d'autres organismes comptables, notamment lorsque les lois et règlements renvoient aux normes du *Manuel de l'ICCA*. Le CSNAC se demande si une fusion aurait une incidence sur la responsabilité de surveillance du CSNAC. Ron Salole mentionne que, compte tenu du succès qu'a connu le CSNAC à ce jour, la fusion ne devrait pas avoir d'incidence négative.

Finalement, M. Winter indique que la réunion de septembre 2011 du CNAC aura lieu à Calgary (Alberta) et qu'il estime important de tenir régulièrement des réunions ailleurs qu'à Toronto. La réunion du CNAC comprendra une séance de consultation des parties intéressées. Le CSNAC discute brièvement de la possibilité de tenir lui aussi une de ses prochaines réunions ailleurs qu'à Toronto.

B. Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Karen Stothers fait le point sur certains dossiers importants pour le BSIF :

- Le BSIF prévoit publier des éclaircissements sur les changements récents découlant de l'Accord de Bâle III.
- Le BSIF a entrepris des projets qui portent sur les informations fournies dans les états financiers et la qualité des audits. Le BSIF tâchera notamment de déterminer si les informations fournies après la mise en œuvre des IFRS sont suffisantes.

C. Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)

Brian Hunt fait part de ce qui suit :

- Le CCRC a examiné les audits d'entités qui mobilisent des capitaux au Canada, mais qui exercent des activités importantes sur des marchés émergents et dont les dirigeants sont à l'extérieur du Canada (parfois appelées «entités à structures complexes»). Le CCRC a commencé à répertorier les risques associés à l'audit de ces entités. Il s'assure, en collaboration avec les cabinets, que ceux-ci ont bien identifié ces risques et qu'ils ont conçu et mis en œuvre des procédures d'audit appropriées en réponse à ces risques. De plus, le CCRC affecte davantage de ressources à l'examen des travaux d'audit relatifs aux entités à structures complexes. Étant donné que l'accès aux dossiers de travail est parfois difficile, le CCRC collabore avec le PCAOB et des organismes de réglementation d'autres pays en vue de contourner cet obstacle.
- Le Global Public Policy Committee de l'International Forum of Independent Audit Regulators, présidé par M. Hunt, a discuté des risques d'audit à l'échelle internationale, y compris des défis que doivent relever les auditeurs.
- Le CCRC surveille les résultats de la crise de l'endettement en Europe ainsi que la façon dont les auditeurs évaluent la dépréciation d'actifs.
- La planification du colloque sur la qualité des audits que le CCRC prévoit tenir en décembre 2011 se déroule bien, et la plupart des conférenciers ont été choisis et ont confirmé leur présence. La participation est sur invitation seulement. Les invitations seront transmises sous peu.

D. Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)

Cameron McInnis indique qu'il n'y a rien eu à signaler du côté des ACVM depuis la dernière réunion du CSNAC. Du côté de la CVMO, il mentionne les points suivants :

- La CVMO a entrepris un examen ciblé des émetteurs assujettis de l'Ontario qui sont inscrits aux bourses canadiennes et qui exercent des activités importantes sur des marchés émergents.
- La CVMO a organisé une réunion du comité permanent de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Cette réunion a surtout porté sur les initiatives en matière de qualité des audits, notamment le livre vert de la Commission européenne sur la politique en matière d'audit et les documents du PCAOB.
- La CVMO a organisé deux tables rondes de l'OICV pour les préparateurs d'états financiers et les membres de comités d'audit. On y a surtout discuté du processus d'audit, de son utilité et des façons de l'améliorer.
- La CVMO a publié des avis sur l'identification des déficiences relevées dans les résultats du premier trimestre en IFRS. La CVMO a aussi publié des aide-mémoire pour les petites entités, les informant de ce qu'elles doivent inclure dans les documents qu'elles déposent pour les deuxième et troisième trimestres.

5. Comité des candidatures

Stan Pasternak présente les activités du Comité des candidatures depuis la dernière réunion du CSNAC. Il indique que le Comité des candidatures a discuté de la composition du CNAC et du CSNAC, identifié les membres qui prendront leur retraite d'ici la fin de l'année, et parlé du profil que devraient avoir les nouveaux membres. Il mentionne que le Comité des candidatures se réunira de nouveau avant la prochaine réunion du CSNAC et qu'il présentera un compte rendu au CSNAC lorsque celui-ci tiendra sa prochaine réunion.

6. CNAC

A. Mandat du CNAC

Le CSNAC a examiné le projet de révision du mandat du CNAC. M. Winter indique que les changements sont mineurs, et qu'ils visent ce qui suit :

- la prise en compte de l'énoncé de mission et des objectifs stratégiques révisés du CNAC en fonction du plan stratégique de 2010-2013;
- la prise en compte du récent énoncé de principes du CNAC en ce qui a trait aux textes ne faisant pas autorité;
- la suppression de l'auxiliaire «shall» dans le texte anglais (le français ne change pas);
- l'ajout de dispositions relatives à la composition du CNAC, aux indicateurs de performance et à l'exécution de la procédure officielle;
- l'apport de changements mineurs au libellé.

Les membres du CSNAC estiment qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour réfléchir aux changements et déterminer leur ampleur. Certains membres ont demandé si l'orientation adoptée dans le plan stratégique ne devrait pas être remise en question compte tenu de ce qui se passe sur la scène internationale. M. McFetridge demande à la secrétaire du CSNAC de distribuer hors ligne le projet de mandat du CNAC aux membres du CSNAC en vue de recueillir des commentaires. Les modifications ultérieures du mandat du CNAC seront présentées pour discussion et approbation, s'il y a lieu, lors d'une réunion future du CSNAC.

B. Rapport annuel et résultats d'exploitation du CNAC pour 2010-2011

Bruce Winter présente au CSNAC le projet de rapport annuel du CNAC pour 2010-2011. Aucune erreur critique n'est relevée dans ce projet.

[Jim Saloman se joint à la réunion.]

C. Chapitres de la série 7000 du *Manuel de l'ICCA – Certification*

Jim Saloman, président du Groupe consultatif sur la réglementation des valeurs mobilières, fait un survol du chapitre 7200, «Assistance fournie par l'auditeur aux placeurs et autres tiers». Il fait remarquer que ce chapitre est le plus long, et probablement le plus controversé, des chapitres de la série 7000 du *Manuel de l'ICCA – Certification* (soit les chapitres qui se rapportent à la réglementation sur les valeurs mobilières et à d'autres questions liées aux marchés financiers). M. Saloman indique qu'un exposé-sondage publié au début mai traitait des

commentaires sur les informations financières pro forma formulés dans une lettre de confort. La date limite pour y répondre était le 30 juin 2011. M. Saloman mentionne que le Groupe consultatif se réunira pour discuter des réponses reçues et qu'il consultera également le Comité consultatif sur les valeurs mobilières de la CVMO au sujet des modifications proposées.

M. Saloman donne un aperçu des questions importantes ci-dessous, qui touchent le chapitre 7200, en soulignant qu'elles seront analysées au cours du projet :

- les règlements sur les valeurs mobilières n'exigent plus la production de rapports sur la compilation d'informations financières pro forma. Par conséquent, les résultats des procédures mises en œuvre par l'auditeur ne seront plus communiqués aux placeurs, et il se peut donc que les placeurs commencent à demander à l'auditeur d'inclure, dans une lettre de confort, des commentaires sur les informations financières pro forma;
- le chapitre 7200 contient des restrictions sur les éléments que les auditeurs peuvent fournir. Dans le cadre du projet de révision du chapitre 7200, ces restrictions seront examinées afin de déterminer si elles sont appropriées;
- de vastes consultations seront menées auprès des principaux intéressés, notamment les avocats spécialisés en valeurs mobilières.

[Jim Saloman quitte la réunion.]

[Eric Turner et Anthony Campione se joignent à la réunion.]

7. Valorisation des rapports de l'auditeur

Eric Turner donne un aperçu des activités du CNAC menées à ce jour en réponse au document de consultation de l'IAASB, *Enhancing the Value of Auditor Reporting: Exploring Options for Change*. M. Turner explique que ce document n'est pas un projet de norme. De plus, le processus normal, qui consiste à publier un appel à commentaires sur le document et à attendre les réponses, ne serait probablement pas efficace dans ce cas. Il indique que le CNAC et ses permanents se sont montrés proactifs en entreprenant un certain nombre de consultations auprès de parties prenantes ciblées. De plus, un webinaire a été offert afin de recueillir les commentaires d'un large éventail de participants sur le document de consultation.

Anthony Campione présente les résultats de ce webinaire. Il fait remarquer qu'un certain nombre de participants étaient d'avis que des modifications devraient être apportées à la forme et au contenu des rapports de l'auditeur, mais qu'il n'y a pas eu de consensus quant à la nature et à l'étendue de ces modifications.

Le CSNAC discute du document de consultation, et se demande s'il devrait rédiger sa propre réponse à l'exposé-sondage de l'IAASB. Il décide de ne pas rédiger de réponse, mais de faire parvenir aux membres une copie du projet de lettre de réponse du CNAC afin que ceux-ci puissent transmettre leurs commentaires aux permanents.

[Eric Turner et Anthony Campione quittent la réunion.]

8. Rapport public 2010 du CCRC

Brian Hunt passe en revue le rapport public 2010 du CCRC. Il présente au CSNAC des statistiques d'inspection globales pour 2010, soit le nombre de cabinets inspectés, le nombre de dossiers d'audit examinés et le nombre de retraitements ou de retraitements potentiels requis à la suite des inspections, ainsi que le nombre de cabinets à qui le CCRC a imposé des exigences. Il souligne que dans l'ensemble, la qualité des audits est généralement bonne. Il mentionne que le CCRC a adopté une politique de «tolérance zéro» à l'égard des déficiences en matière d'audit (similaire à la «tolérance zéro» des transporteurs aériens à l'égard des écrasements). Le rapport du CCRC recommande notamment d'accroître la supervision et la révision des missions, de prévoir davantage d'encadrement, de mentorat et de révisions en temps réel et de renforcer le rôle du contrôleur de la qualité de la mission.

M. Hunt fait remarquer que le plan stratégique du CCRC comprend la sensibilisation des parties prenantes autres que les cabinets d'audit. Au cours de la prochaine année, le CCRC se concentrera sur les comités d'audit. En effet, le CCRC estime que ces comités peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité des audits. Les craintes du CCRC concernent la concurrence en matière d'audit et le fait que les comités d'audit demandent arbitrairement aux cabinets de réduire leurs honoraires.

9. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Bill McFetridge, président

Jacqui Kuypers, secrétaire